AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-6-73 541997

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) ~~41.35.55~~
à partir du 23.6.73 : 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL : ~~25 F.~~ 30 f.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 153 - supplément n° 1 - Juin 1973

-=-

VIGNE

BLACK-ROT

Particulièrement secteurs où la lutte est obligatoire.

Les pluies d'orages ont été favorables à l'extension de cette maladie et de nombreuses sorties de taches sont observées.

Renouveler au plus tôt le traitement préconisé dans notre dernier avis.

MILDIOU

Dans le Haut-Poitou le traitement dirigé contre le black-rot assurera la protection contre le mildiou.

Ailleurs, notamment dans les Charentes, il n'existe que quelques rares foyers. Il est en conséquence conseillé d'attendre que la floraison soit passée pour exécuter une nouvelle pulvérisation contre ce champignon.

OIDIUM

Maintenir la protection. Sur vigne en fleurs, le poudrage au soufre sera préféré.

BOTRYTIS

Dans le Haut-Poitou de nombreuses taches sur feuilles sont observées alors qu'elles sont rares dans les Charentes.

Il est rappelé qu'il n'y a aucune relation entre l'importance des attaques sur feuilles et celles qui se produisent ultérieurement sur grappes. Pour lutter contre les attaques sur grappes, le premier traitement ne doit être effectué qu'à partir du moment où les baies atteignent la grosseur d'un grain de poivre.

VERS DE LA GRAPPE

Les larves forment des glomérules dans les jeunes grappes en tissant des fils autour de quelques boutons floraux.

On estime qu'il ne faut pratiquer un traitement que si on observe en moyenne plus de 2 glomérules par grappe, ce qui pour l'ensemble de notre région n'est pas le cas actuellement.

Il n'y a donc pas à effectuer de traitement contre cette première génération, sauf dans quelques cas exceptionnels où ce taux moyen de glomérules par grappe serait atteint.

Imprimerie de la Station Poitou Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

CICADELLE DE LA VIGNE (Empoasca flavescens)

Ce ravageur a été observé en Charentes, mais il n'y a pas lieu de traiter actuellement.

NOTE - En divers vignobles de petits insectes noirs sont observés sur les grappes en fleurs. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, il s'agit de méligèthes qui viennent se nourrir de pollen et ne représentent aucun danger pour les vignes.

ARBRES FRUITIERS à PEPINS

CARPOCAPSE

Depuis notre précédent avis, les vols se sont fortement intensifiés et les pontes ont été nombreuses au cours de ces derniers jours.

Renouveler le traitement dès réception de cet avis.

TAVELURES

Profiter du traitement contre le carpocapse pour ajouter un produit anti-tavelure.

Dans les vergers bien protégés où il n'y a pas de taches, ce traitement fongicide sera le dernier de la saison.

Dans les autres cas, afin d'éviter l'extension de la maladie, il sera nécessaire de renouveler le traitement jusqu'à la cueillette en tenant compte du développement de la végétation et du lessivage.

POMMES DE TERRE

DORYPHORE

Dans les parcelles où des larves sont présentes, effectuer un traitement.

MILDIOU

Cette maladie n'est pas encore apparue en cultures. Un traitement ne se justifie pas.

TOMATES

MILDIOU

Attendre un prochain avis.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire
"Poitou - Charentes"
F. BARBOTIN

Les Ingénieurs Chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
A. GRAVAUD
R. HUDE - B. MORIN

Imprimé à la Station, le 22 juin 73 - Préc. note : Bull. n° 153 de juin 73.-